

BUREAU VERITAS

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

définie par le Secrétariat Général à l'Aviation Civile et Commerciale

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. Le non respect des consignes de navigabilité entraîne la suspension de la validité du Certificat de Navigabilité (arrêté du 8.4.55. - Art. 18).

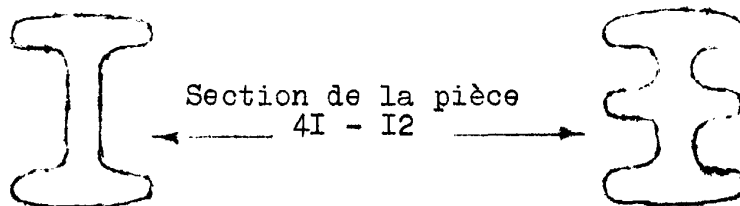
WASSMER WA 40

1 - TRAIN D'ATERRISSAGE PRINCIPAL

Demi-contrefiche latérale (côté train).

Pièce n° 4I-I2 (1 gauche - 1 droite)

Montage d'une pièce renforcée (modification n° 23)



Avant modification

Après modification n° 23

Applicable aux appareils N°s 1 à 9 inclus.

Délai d'exécution : 1er Mai 1961

2 - COMMANDE DE RELEVAGE DE TRAIN PRINCIPAL

Guignol intermédiaire dans voilure (pièce n°4I-06)
(1 gauche - 1 droite).

Remplacement du guignol en alliage léger par un guignol en acier (modification n° 25)

Applicable aux appareils N°s 1 à 9 inclus

Délai d'exécution : 1er Mai 1961

3 - JAUGEURS DES RESERVOIRS D'ESSENCE

Un tableau d'étalonnage des jaugeurs (quantité existant dans chaque réservoir pour chaque graduation du cadran) devra être affiché au poste pilote des appareils N°s 1 à 6 inclus.

Délai d'application : 1er Mai 1961

Date : 7.2.61

- WASSMER WA 40 -

Référence : 6I-2-I